

FAITS DIVERS/JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

Port-Gentil: le viol, un fléau qui touche l'ensemble des couches de la population

CONSTAT du procureur général près la Cour d'appel judiciaire de Port-Gentil, Édith-Christiane Mvou Loubamono, qui a dressé le bilan des dernières assises de la session criminelle ordinaire dans la capitale économique.

Jean-Paulin ALLOGO
Port-Gentil/Gabon

L'union: Madame le procureur général près la Cour d'appel judiciaire de Port-Gentil, au terme de la session criminelle ordinaire, qui a duré un mois, quel bilan faites-vous de ces assises ?

Édith-Christiane Mvou Loubamono: " Je vous remercie pour l'opportunité que vous m'offrez de faire le bilan de la session criminelle ordinaire 2021-2022, organisée par la Cour d'appel judiciaire de Port-Gentil. Avant toute chose, permettez-moi de remercier le garde des Sceaux qui veille à la tenue régulière des sessions criminelles. Je remercie également les collègues, les collaborateurs, les avocats, les jurés ainsi que les forces de sécurité qui, durant un mois, ont pris une part active à cette session au cours de laquelle 45 affaires avec accusés ont été examinées. J'éprouve un sentiment de satisfaction au regard du volume de travail abattu par tous et de la nature des décisions rendues. D'autant que cette session aura permis de réduire significativement le nombre des détenus préventifs.

Les crimes de viol sur mineure de moins de 18 ans ont

manifestement occupé une place importante au cours de ladite session. Quelle est votre analyse à ce sujet ?

- "Les crimes de viol étaient exactement au nombre de 23 sur les 45 dossiers examinés. C'est un constat amer et préoccupant, en ce que ce crime est un fléau qui touche l'ensemble des couches de la population de l'Ogooué-Maritime. Ces crimes sont d'autant plus préoccupants qu'ils sont commis, dans la plupart des cas, dans la cellule familiale. Et c'est bien triste. Dans tous les cas, la justice poursuivra son action à l'encontre des auteurs de tels actes. Depuis un bon bout de temps, ce sont les mêmes jurés qui siègent aux côtés des magistrats professionnels.

Vous, en tant que représentant du Ministère public, n'est-il pas envisageable de procéder au renouvellement des effectifs pour les prochaines assises ?

- "Je dois vous dire que la procédure de désignation des jurés, prévue à l'article 220 du Code pénal, est régulièrement respectée à chaque session criminelle. Mais aussi que les jurés désignés remplissent parfaitement les conditions requises par la loi. Cette liste est réactualisée chaque année, sauf qu'il y a très peu d'engouement. Mais nous allons tenir compte de votre remarque".

L'embardée d'un camion fait deux morts au PK 7



Le véhicule à l'origine du drame.

O.A.E
Libreville/Gabon

UN homme et une femme, la trentaine chacun ont trouvé hier vers 10 heures la mort à la suite d'un accident de la circulation au PK 7. Le drame qui a également fait plusieurs blessés s'est produit non loin de la station-service dudit quartier. Les deux victimes, un homme et une femme âgés d'une trentaine d'années, se faisant faucher et trouvant la mort sur-le-champ. Selon plusieurs témoins oculaires,

le conducteur au volant du camion immatriculé JH-240-AA transportant des produits vivriers roulait à une allure démentielle et aurait tout à coup perdu le contrôle de son véhicule qui, au passage, aurait fauché deux personnes. Un homme et une femme qui attendaient sur le trottoir un moyen de transport en commun. Puis, a percuté violemment un véhicule de marque Isuzu, garé sur le bord de la chaussée, avant de terminer sa folle course dans un canal d'évacuation d'eau fluviale. Les victimes de ce terrible accident

ont été transportées à la morgue par les services compétents. Et les blessés parmi lesquels son assistant ont été évacués vers une structure hospitalière de la place. Quant au chauffeur responsable de cet accident mortel, il se trouve entre les mains de la Gendarmerie nationale. Il s'agit là, du dernier d'une longue série noire des drames de la route. Treize personnes ont notamment perdu la vie entre le 25 juillet et le 7 août dans trois accidents séparés survenus sur la Nationale, entre Essassa et Oyem.



Le procureur général Edith-Christiane Mvou Loubamono.

